25, 26 ET 28 MAI

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE	BOD/2021/05 DOC 08	POUR DÉCISION

FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA COMPOSANTE OC1 DE L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE : COALITIONS NATIONALES POUR L'ÉDUCATION

N.B. Les documents sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'organe directeur concerné ne les a pas examinés. Il est entendu qu'à des fins de consultation, les documents seront distribués aux membres des groupes constitutifs avant la réunion, à l'exception des documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- Examiner le processus d'approbation d'un financement complémentaire pour la composante OC1 – Appui aux coalitions nationales pour l'éducation

Objectif

1. Ce document présente une proposition de délégation de pouvoirs au FRC pour envisager l'approbation d'un financement complémentaire à l'appui de la composante OC1 de L'Éducation à voix haute – Financement des coalitions nationales pour l'éducation, sur la base d'un examen rapide des activités et de l'impact à ce jour.

Décision recommandée

BOD/2021/05-XX—L'Éducation à voix haute: Le Conseil d'administration :

1. en référence au document BOD/2019/03-02, note que l'appui fourni aux coalitions nationales au titre de L'Éducation à voix haute cessera à la fin de 2021;
2. invite l'agent partenaire, Oxfam IBIS, à préparer une proposition de prorogation chiffrée pour la composante OC1 – Appui aux coalitions nationales pour l'éducation – afin de l'aligner sur les autres composantes de L'Éducation à voix haute ;

3. Délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'examiner et d'approuver un financement à hauteur de 17,5 millions de dollars, majoré du montant de la commission applicable sur la base de l'évaluation de ladite proposition par le Secrétariat, informé par un examen rapide des progrès et de l'impact à ce jour.

Contexte et présentation générale

2. L'Éducation à voix haute est le fonds du GPE dédié au financement du plaidoyer et de la responsabilité sociale. Ce mécanisme encourage la société civile à participer à l'élaboration des politiques éducatives afin de mieux répondre aux besoins des communautés, en particulier des populations vulnérables et marginalisées.

3. En mars 2019, le Conseil a approuvé un montant de 55,5 millions de dollars pour L'Éducation à voix haute, tel qu'indiqué dans le document BOD/2019/03-02. L'Éducation à voix haute compte trois composantes principales :

 a. Composante opérationnelle 1 (OC1): Appui aux opérations et activités de 53 coalitions nationales pour l'éducation sur la période 2019-2021.

 b. Composante opérationnelle 2 (OC2): Financement des initiatives nationales de responsabilité sociale sur la période 2020-2024.

 c. Composante opérationnelle 3 (OC3): Soutien aux activités de plaidoyer transnationales pour la période 2020-2024.

 En juin 2018, le Conseil a affecté la moitié de l'enveloppe totale allouée à L'Éducation à voix haute au financement de la composante OC1 (BOD/2018/06-12). Ces fonds ont permis de faire coïncider la fin de l'appui aux coalitions nationales pour l'éducation (fin 2021) avec la fin de la période de reconstitution des ressources en cours. Le Secrétariat n'a pas préconisé de prorogation chiffrée plus tôt en raison de la nécessité de réorienter les financements vers la riposte à la COVID en 2000.

4. La question du financement des coalitions nationales pour l'éducation devra être tranchée d'ici septembre de sorte qu'il y ait suffisamment de temps pour lancer un nouvel appel à propositions. Tout retard dans la mise à disposition des fonds aux candidats retenus pourrait avoir un effet préjudiciable sur leurs opérations. Afin d'accélérer la prise de décision, il est donc proposé que le Conseil délègue l'examen du financement complémentaire de l'OC1 au Comité des finances et du risque qui pourra confirmer si les ressources sont disponibles

dès que les résultats de la campagne de financement seront connus (fin juillet). Il n'est pas prévu d'apporter de modifications substantielles au programme (sachant que l'agent partenaire et le Secrétariat sont de toute façon habilités à ajuster les opérations en cours pour les adapter au nouveau modèle opérationnel).

5. Afin d'éclairer l'examen de la poursuite du financement des coalitions nationales pour l'éducation, le Secrétariat commanditera un bilan rapide des progrès accomplis et des preuves initiales de l'impact du programme. Ce bilan sera établi sur la base de l'évaluation du Fonds de la société civile pour l'éducation 2019, des rapports d'avancement, des consultations et des enquêtes réalisés dans le cadre de L'Éducation à voix haute. Il informera la proposition que Oxfam IBIS soumettra, pour examen, au Conseil (ou au Comité auquel les administrateurs auront délégué ce pouvoir) en août 2021, aux fins du financement des coalitions nationales pour l'éducation pendant une période supplémentaire de deux ans et de l'alignement de cette composante sur le reste du programme de L'Éducation à voix haute.

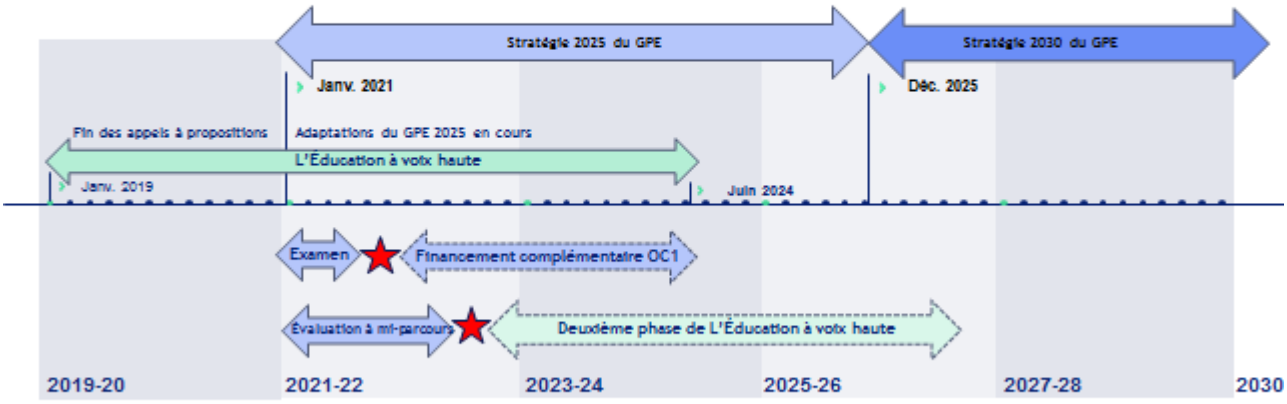
Annexe A : Calendrier décisionnel concernant L'Éducation à voix haute

1. Depuis le lancement de L'Éducation à voix haute en avril 2019, le GPE appuie les activités (y compris le renforcement des capacités durant l'année zéro) de 52 coalitions nationales pour l'éducation au titre de la composante OC1, de 20 organisations nationales au titre de la composante OC2 et de 14 alliances transnationales au titre de la composante OC3 dans une soixantaine de pays partenaires du GPE. Pour de plus amples détails, se reporter aux rapports d'avancement sur la première année de mise en œuvre de L'Éducation à voix haute. La supervision en cours de la performance de L'Éducation à voix haute relève de la responsabilité du PILC.

2. Le calendrier de travail envisagé par le Secrétariat permettrait de recueillir des éléments probants et de dresser un bilan de la première phase de mise en œuvre pour éclairer les décisions du Conseil. Le diagramme ci-après propose un déroulé de la période du programme en cours, des activités d'évaluation, des points de décision du Conseil, et d'une deuxième phase potentielle de L'Éducation à voix haute. À ce jour, l'intégralité des fonds a été affectée et aucune nouvelle dotation n'est prévue pour l'octroi de financements sur la période couverte par la nouvelle stratégie. Avant que cela puisse être envisagé, une évaluation à mi-parcours indépendante sera requise fin 2021 pour examiner l'impact que le programme aura eu jusque-là et permettre ainsi au Conseil et au PILC de déterminer en 2022 s'il convient de prolonger le programme, d'y apporter des modifications substantielles ou d'y mettre fin une fois que la phase en cours de L'Éducation à voix haute sera terminée.

3. Entre-temps, le Secrétariat s'emploie à aligner le plus possible L'Éducation à voix haute sur la Stratégie 2025. Des expérimentations sont en cours dans certains pays pour intégrer L'Éducation à voix haute dans les orientations, les processus et le suivi du modèle opérationnel, afin d'éclairer les ajustements auxquels on pourrait immédiatement procéder pour renforcer la contribution des bénéficiaires de la société civile aux processus nationaux du GPE. Ce qui est à l'étude, c'est le rôle que la société civile peut jouer dans l'élaboration et le suivi des pactes nationaux d'éducation, notamment pour encourager la mise en place concrète des conditions requises pour une planification sectorielle inclusive. La proposition présentée par Oxfam IBIS aux fins du financement des coalitions nationales pour l'éducation en 2022–2023 reflétera les ajustements envisagés.

Exemple de calendrier pour L'Éducation à voix haute



= Décision du Conseil